

leurs obligations, et l'honorable député de Renfrew-sud ne s'est pas enquis de ce qu'ils possédaient, en dehors de ce chemin de fer.

M. GRAHAM: Ils nous ont donné une première hypothèque, ce que vous n'avez pas obtenu.

M. MEIGHEN: L'honorable député de Renfrew-sud prend cette attitude que quiconque offre au Parlement du Canada une première hypothèque doit obtenir l'aide dont il a besoin.

M. GRAHAM: Pas du tout.

M. MEIGHEN: La question est de connaître ce qui est juste et équitable entre le public et les promoteurs. Qu'avons-nous fait, dans ce cas-ci? Nous avons entendu parler à satiété d'immeubles personnels engagés par les propriétaires du chemin de fer Pacifique-Canadien. Je n'ai pas reçu de mission de Mackenzie et Mann ni du chemin de fer du Nord-Canadien.

Nous sommes les fiduciaires du peuple du Canada et la conduite de ces personnes ne nous intéresse qu'en tant qu'elle se rapporte au bien-fondé de ce bill et de la proposition soumise par le Gouvernement. Je dis qu'à mon sens, on constate que ce que Mackenzie et Mann ont engagé de leur propre actif et qui ne provenait en aucune façon du chemin de fer du Nord-Canadien, en vue de son succès, passe et de beaucoup ce que les promoteurs du chemin de fer Pacifique-Canadien ont engagé.

M. PARDEE: Qu'ont-ils engagé?

M. MEIGHEN: L'honorable député désire grandement savoir ce qu'ils ont engagé. Ils ont engagé 4,102,000 acres de terre.

M. GERMAN: Qui ne leur ont jamais appartenu.

M. CARVELL: Qu'ont-ils reçu en retour?

M. MEIGHEN: L'honorable représentant de Welland dit que jamais Mackenzie et Mann n'ont possédé ces terres et l'honorable député de Carleton me demande pourquoi on leur a donné ces terres. Je ne puis répondre aux deux à la fois.

M. GERMAN: Répondez à chacune des questions séparément.

M. MEIGHEN: Mackenzie et Mann ont acquis les chartes de trois compagnies de chemin de mer et après le parachèvement des travaux réclamés par ces chartes, ils ont eu le droit, d'après la loi qui accorde ces chartes, d'obtenir des concessions de terres. Ils ont terminé l'entreprise et ils

[M. Meighen.]

sont devenus propriétaires des subventions de terres accordées pour le parachèvement des travaux; ils ont cédé ces subventions de terres au Nord-Canadien, et lorsque la compagnie du chemin de fer du Nord-Canadien fut formée en compagnie, les terres furent données à la compagnie du chemin de fer du Nord-Canadien.

Mais les subventions qui accompagnaient ces chartes étaient exigibles, lors du parachèvement de ces chemins de fer; ils les ont achevés et ils se sont trouvés conséquemment en état de réclamer ces terres. Mon honorable ami soutient-il qu'ils n'avaient aucun titre par la loi à ces terres et qu'ils ne les avaient pas engagées?

M. CARVELL: Je voudrais poser une question à mon honorable ami.

M. MEIGHEN: Je demande à mon honorable ami de répondre à la question que je lui pose.

M. CARVELL: Mon honorable ami me permettrait-il de lui poser une question?

M. MEIGHEN: Pas maintenant; que l'honorable député réponde d'abord à la question que je lui ai posée.

M. CARVELL: Je dis qu'il n'ont aucun droit à ces terres. Mon honorable ami me permettra-t-il maintenant de lui poser une question?

M. MEIGHEN: Nous allons suivre cette donnée.

M. CARVELL: J'ai répondu à la question de mon honorable ami, celui-ci me permettra-t-il de lui poser une question?

M. MEIGHEN: Je permettrai à mon honorable ami de me poser une question, lorsque j'arriverai à ce détail, et je ne ferai pas ce qu'il a fait hier—promettre d'arriver à ce détail et ne jamais le discuter.

Mon honorable ami dit que Mackenzie et Mann n'avaient pas droit à ces subventions et que jamais ils n'ont été en état d'établir leur titre à ces 4,102,000 arpents de terre. Qu'on me permette de lui demander comment il se fait qu'ils ont établi leur titre aux 100,000 acres de terre dont ils possèdent une partie, aujourd'hui, et dont ils ont vendu une autre partie, et qu'on n'a jamais mis en doute le bien-fondé de leur titre en loi.

M. CARVELL: Continuez.

M. MEIGHEN: J'attends maintenant la question de mon honorable ami.

M. CARVELL: Certes, je remercie beaucoup le solliciteur général. Je tiens à lui